

## ADHÉSION 2025

### SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la PROPRIÉTÉ RURALE de LOIRE-ATLANTIQUE

[pvr44@gmail.com](mailto:pvr44@gmail.com) – 02 40 16 36 25 – [www.propriete-rurale44.com](http://www.propriete-rurale44.com)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : ..... Année de naissance : .....

Descriptif propriété :	Commune(s)	Surface
- Surfaces terres :	.....	.....
- Surfaces boisées (maxi 10% de la surface globale) :	.....	.....
- Surfaces étangs (maxi 2ha et profondeur maxi 2m5) :	.....	.....

**SURFACE TOTALE de votre propriété :** ..... ha ..... a ..... ca

(Joindre impérativement la liste des parcelles cadastrales par commune en distinguant bien ces surfaces par nature. Seules les surfaces clairement identifiées bénéficieront de l'assurance RC, à l'exclusion des arbres morts et de tout défaut d'entretien)

#### **CALCUL de votre ADHÉSION 2025** (surface arrondie à l'hectare supérieur)

**ATTENTION : L'assurance RC (0,21€HT/ha) est incluse dans votre cotisation sous réserve que celle-ci nous parvienne avant le 28 février 2025**

Pour une surface jusqu'à 20 hectares : cotisation forfaitaire minimum :	65 €
+ 1,65 € par ha supplémentaire jusqu'à 200 ha	..... €
+ 1,05 € par ha supplémentaire de 201 à 300 ha	.....€
+ 0,58 € par ha au-delà de 301 ha	..... €
	<hr/>

Montant total de la cotisation : .....€

**Chèque à établir à l'ordre de SDPPR44**

**Cette cotisation est déductible des revenus fonciers ruraux**

Merci de joindre une enveloppe timbrée avec votre règlement pour recevoir votre justificatif, ou de nous le demander par mail.

**Date et signature :**

---

### Revue bimestrielle de la PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE

Abonnement facultatif mais **vivement recommandé** par votre syndicat.

Vous pourrez ainsi suivre nos combats, l'actualité de Propriété Privée Rurale, et disposerez d'une mine d'informations pour gérer, connaître, administrer et transmettre votre patrimoine.

**Tarif spécial adhérents : 51€ annuel** (78€ pour les non-adhérents), à régler séparément par chèque à l'ordre de **FNPPR** et à adresser à

La Propriété Privée Rurale – Service abonnements – 31, rue de Tournon – 75006 PARIS

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL de la PROPRIETE PRIVEE RURALE de Loire-Atlantique

*Membre de la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale, le SDPPR 44 vous informe et vous représente au niveau départemental, régional et national.*

**Le SDPPR 44 est le seul syndicat professionnel indépendant  
représentant la Propriété Privée Rurale, qui est présent pour vous  
Défendre, Conseiller, Informer, Aider Sensibiliser et Représenter**

Le SDPPR 44 informe et conseille les propriétaires ruraux sur tout ce qui concerne leurs relations avec les exploitants agricoles, le voisinage, et l'Administration :

- par les bulletins diffusés auprès de ses adhérents (2 fois par an),
- par des conseils individuels lors des permanences ou par courrier ou par mail,
- par 2 réunions annuelles : une réunion d'information en Juin et l'A.G.

Le SDPPR 44 aide aussi les propriétaires ruraux :

- pour les calculs des fermages et la rédaction des différents baux,
- pour la rédaction de courriers spécifiques ou personnalisés,
- pour les litiges conduisant aux Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux (TPBR).

Le SDPPR 44 est, au niveau local, l'interlocuteur des propriétaires auprès :

- des pouvoirs publics (Préfecture, services de l'Etat, Département),
- des partenaires des propriétaires (syndicats d'exploitants -agricoles, viticoles ou piscicoles-, chasseurs, pêcheurs, propriétaires de marais, d'étangs, etc)

Le SDPPR 44 siège dans différents organismes ou commissions tels que :

- SAFER : Société dotée de pouvoirs réglementaires lui permettant d'intervenir de façon autoritaire sur le marché foncier (préemption, révision de prix) là aussi, nous défendons le propriétaire en veillant à limiter les dérives.
- Chambre d'Agriculture : Les propriétaires sont les premiers contributeurs au budget de cette chambre consulaire. Dans la limite de leur représentativité réglementée, nos élus y défendent les intérêts de la Propriété Privée.
- CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole : elle donne son avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter. Nous y défendons la position du propriétaire quant au choix du preneur.
- CDCEA : Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricole, PLU...
- etc

En Loire-Atlantique, nous comptons environ 60 000 propriétaires bailleurs

*Les données personnelles recueillies sont nécessaires pour les relations que le Syndicat entretient avec ses vous. Celles-ci vous permettront notamment de recevoir des informations du Syndicat et de la Fédération Nationale à laquelle adhère notre syndicat départemental. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification relatif à vos données. Toute demande doit être adressée au Syndicat par voie postale ou électronique.*